

PROGRAMME GOUVERNANCE PARTAGÉE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PAIX (PGPSP)

PRÉSENTATION

1. Pourquoi un Programme Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix au Mali ?

Le contexte sécuritaire du Mali a longtemps été dominé par l'absence de cadre de référence de politique de sécurité, l'accroissement de la criminalité, l'apparition de nouvelles formes d'insécurité, la recrudescence de la violence au Nord, la faible capacité de riposte des services de sécurité et l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène sécuritaire.

Pour faire face à cette situation, les autorités maliennes ont organisé, en novembre 2005, à Bamako, les « États Généraux de la Sécurité et de la Paix au Mali » sous l'égide du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (MSIPC). À l'issue de ces assises nationales, tenues à la suite d'un long processus participatif, le Gouvernement a fait le choix d'une nouvelle vision de la sécurité fondée sur la sécurité humaine (la délivrance de la peur et du besoin) et une stratégie globale basée sur la prévention parce qu'il coûte moins cher de prévenir que de guérir et, aussi, parce que c'est une approche permettant un meilleur maillage sécuritaire du pays. Le pays est sur le point de se doter d'une Politique Nationale de Sécurité et de Protection Civile qui vise à intégrer le secteur de la sécurité dans la gouvernance démocratique globale et à responsabiliser tous les acteurs de la sécurité tant au niveau national que local.

La nouvelle politique de sécurité au Mali vise à « placer l'homme au cœur de la sécurité », et à « lier le développement à la sécurité ». Conçue sur la base de certains critères de bonne gouvernance comme la participation, la transparence et la responsabilité, elle devra à terme conduire à un changement radical de mentalités et de comportement au niveau des forces de sécurité, des gouvernants et des populations.

Pour soutenir la mise en œuvre de cette nouvelle politique nationale de sécurité, le Gouvernement a mis en place, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un programme de gouvernance partagée de la sécurité et de la paix qui permettra de renforcer le processus démocratique, de mieux enraciner la décentralisation et de favoriser le développement économique et social du Mali.

2. Quel est le but du Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix?

Le but du Programme Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix (PGPSP) est de contribuer à la création d'un climat de sécurité, de paix et de stabilité, qui favorise le développement humain durable.

Le PGPSP vise à renforcer les capacités des acteurs institutionnels et opérationnels de la sécurité, à optimiser le niveau de formation (technique et éthique) des forces de sécurité, à mieux coordonner les structures, à impliquer et responsabiliser le plus largement possible les acteurs du développement dans la gouvernance de la sécurité.

3. Quels sont les objectifs spécifiques du programme ?

Le programme vise trois objectifs spécifiques :

- Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une « Politique Nationale de Sécurité et de Protection Civile » telle que recommandée par les Etats Généraux de la Sécurité et de la Paix au Mali (novembre 2005) ;
- Soutenir la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité et de Protection Civile tant au niveau national que décentralisé ;
- Renforcer la construction d'une sécurité durable dans le Nord-Mali.

4. Quelle est la durée du programme ?

Le programme a été conçu pour une durée de trois (3) ans soit de 2009 à 2011. Il a démarré le 1^{er} octobre 2008.

5. Quels sont les domaines d'intervention du programme ?

Les activités du programme couvrent l'ensemble du territoire national, avec un accent particulier sur les régions du Nord-Mali, et portent essentiellement sur :

- Le renforcement des capacités des services de sécurité, de la société civile et du secteur privé en matière de gouvernance de la sécurité ;
- La promotion de la culture de la paix et de la sécurité ;
- L'appui à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- Le renforcement des capacités en prévention et gestion des catastrophes naturelles ;
- L'appui à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- L'appui à la lutte contre la migration clandestine et le trafic des migrants ;
- L'appui à la stratégie de communication du MSIPC pour une sécurité partagée et décentralisée ;
- L'appui à la consolidation de la sécurité et de la paix dans le Nord-Mali, notamment dans la région de Kidal.

Les activités du programme sont conçues dans une dynamique de complémentarité et de corrélation entre la sécurité et le développement. Leur programmation répond à la fois au souci d'extrême urgence (concernant le Nord-Mali en particulier) et à la nécessité d'interventions à caractère plus structurant et stratégique qui renforcent les fondements d'une paix et d'une sécurité durables pour tout le pays.

6. Comment fonctionne le programme ?

Le Programme Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix est placé sous la tutelle du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (MSIPC). La mise en œuvre technique du Programme est assurée par une équipe légère composée comme suit :

- Un Directeur National ;
- Un Coordonnateur National ;
- Un Expert chargé des questions institutionnelles de la gouvernance de la sécurité ;
- Un Expert en prévention/gestion des conflits et développement local ;
- Un Assistant administratif et financier.

Le Programme envisage une dynamique de décentralisation pour répondre aux exigences d'une gestion de proximité, efficace et efficiente, des questions de paix et sécurité à l'intérieur du pays. Déjà

un projet a été implanté dans la région de Kidal. Les autres régions pourraient être dotées de projets au fur et à mesure des possibilités du programme et des exigences de sécurité et de développement local.

7. Quelle est l'approche stratégique du programme ?

L'approche stratégique du programme combine le renforcement des capacités des différents acteurs de la sécurité avec la consolidation du dialogue social dans le cadre d'une gouvernance démocratique de la sécurité.

Il est en parfaite harmonie avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011) et s'inscrit en droite ligne du Programme Décennal de Développement des Régions du Nord-Mali (PDDRN). Il tient également compte des grandes orientations du Programme de Développement Institutionnel (PDI) et accorde une place de choix à certaines sous-stratégies de la politique nationale de renforcement des capacités à savoir : la formation, le lobbying et le plaidoyer, l'information et la communication.

8. Quel est le cadre partenarial du programme ?

Les principaux partenaires du Programme sont :

- Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) ;
- Le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (MSIPC) ;
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC) ;
- Le Grand Duché du Luxembourg ;
- ECOWAS Small Arms control Programme (ECOSAP) ;
- La Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des armes légères (CNLCPAL) ;
- Les organisations de la Société civile œuvrant dans les domaines de la sécurité, de la paix et des droits humains ;
- Les acteurs du secteur privé opérant dans le domaine de la sécurité ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).